

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 novembre 2015

PLFR POUR 2015 - (N° 3217)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° CF49

présenté par

M. de Courson, M. Jean-Christophe Lagarde et M. Philippe Vigier

-----

**ARTICLE LIMINAIRE**

L'alinéa 2 est ainsi modifié :

	PRÉVISION D'EXÉCUTION 2015
Solde structurel (1)	- 3,7
Solde conjoncturel (2)	0
Mesures exceptionnelles et temporaires (3)	- 0,1
Solde effectif (1 + 2 + 3)	- 3,8

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Dans le contexte de crise que nous connaissons, la notion de déficit conjoncturel n'a plus de sens. C'est pourquoi il est proposé d'inscrire dans le tableau le solde structurel sans le distinguer du solde conjoncturel.